



Problème avec son manager par rapport au siège

Par nany, le 11/05/2010 à 10:56

Bonjour,

j aurais voulu savoir si on pouvait téléphoner au siège de son entreprise sans passer par son manager.

Car cela fait 3 mois que je suis en arrêt de maladie professionnelle et je n est pas été encore rémunérer donc j ai téléphoné au siège et ma responsable m a dit que je n avais pas le droit,car je faisais toujours parti de l entreprise donc je ne pouvais pas leur téléphoner.

Je trouve ca bizarre de ne pas pouvoir contacter le siège sans passer par la manager .

merci de bien vouloir me répondre assez rapidement.

bonne journée